

GÎTE DE GROUPE

Définition

Le gîte de groupe est une formule d'hébergement de **grande capacité** (12 à 50 personnes), permettant d'accueillir aussi bien une clientèle individuelle qu'une clientèle de groupe.

Il pourra accueillir à **la nuitée** des randonneurs, cyclotouristes ou cavaliers se promenant sur un itinéraire de randonnée ou **en séjour** des familles ou des groupes constitués (stages, séminaires,...).

Il peut être géré en **gestion libre** (les hôtes ont accès à une cuisine équipée et préparent eux-mêmes leur repas) ou avec un **service de restauration** (il est proposé aux hôtes un ou plusieurs menus pour les repas du midi et du soir ainsi que le petit-déjeuner).

Obligations réglementaires

Les règles d'urbanisme

Le permis de construire:

Il est obligatoire pour toute construction neuve et pour des travaux réalisés sur un bâtiment existant ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur par percement ou agrandissement d'une ouverture, la création de niveaux ou de surface construite supplémentaire de plus de 20m².

La déclaration préalable :

Elle est nécessaire avant la réalisation d'ouvrage de faible importance tels que les travaux de ravalement de façade, l'édification de clôtures, la construction ou la réalisation de travaux ayant pour effet de créer une surface inférieure ou égale à 20m² sur un terrain supportant déjà un bâtiment, la construction d'une piscine inférieure ou égale à 100m²....

La sécurité incendie :

Les gîtes de groupes d'une capacité d'accueil supérieure à 15 personnes sont considérés comme des établissements recevant du public (ERP) et sont de fait, concernés par les normes relatives à la sécurité incendie.

Les critères varient énormément en fonction de la configuration, de la capacité d'accueil et de la localisation.

L'accessibilité

Tous les établissements recevant du public sont obligés de se rendre accessibles à tout public quel que soit le type de handicap (mental, moteur, auditif, visuel) au plus tard pour le **1^{er} janvier 2015**.

Le classement

Contrairement aux meublés de tourisme, hôtels ou encore les campings, les gîtes de groupes ne disposent pas de classement national (étoiles).

Il existe des labels qui peuvent constituer une garantie de qualité, de confort et une marque de reconnaissance pour le client.

Labellisation spécifique



Le label « Tourisme et Handicap »

La labellisation « Tourisme et Handicap » est une démarche volontaire en matière d'accessibilité. Cette reconnaissance est attribuée après évaluation de l'accessibilité du logement pour au minimum 2 handicaps.

Les aides financières

Le Conseil Général du Doubs, peut, sous certaines conditions, accorder une subvention pour la réalisation de travaux de création ou de requalification de gîtes de groupes.



En téléchargement sur www.doubs.fr

- ↳ Aides aux particuliers
- ↳ Développement d'une activité touristique

Commercialisation

Le service commercial du CDT concentre son activité sur **4 marchés principaux** :

- La vente en ligne d'hébergements touristiques.
Le dispositif de réservation en ligne du service commercial a été décliné à 3 échelons : au niveau local via les sites Internet des Offices de Tourisme, au niveau départemental grâce au site www.doubs-reservation.com et au niveau régional par le site du Comité Régional du Tourisme.
- La vente de week-ends et courts séjours pour individuels (couples, familles...)
- La vente d'excursions à la journée et courts séjours pour groupes
- L'organisation et le suivi de séminaires

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Stéphane GROS, Responsable commercial au 03.81.21.29.74 ou stephane.gros@doubs.com

Pour toutes informations complémentaires, pour obtenir un accompagnement personnalisé de votre projet :



Votre Contact

Comité départemental du tourisme du Doubs
Pôle « Hébergements »
Emilie LECLERC : 03 81 21 29 76
emilie.leclerc@doubs.com